

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 FEVRIER 2012

Délibération
n° 2012.02.009

**Dispositif
d'Accompagnement
des Très Petites
Entreprises (Cordée
TPE) : Avenant n° 1 à
la convention pour le
Fonds d'Intervention
pour les Services,
l'Artisanat et le
Commerce (FISAC)**

LE DEUX FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2012**

Secrétaire de séance : Nicolas BALEYNAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Catherine PEREZ à Dominique THUILLIER, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2012

**DELIBERATION
N° 2012.02.009**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (CORDEE TPE) :
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR LE FONDS D'INTERVENTION POUR LES
SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE (FISAC)**

Par délibération n°171 du 29 octobre 2008, le conseil communautaire a approuvé le projet de convention cadre et le règlement mettant en place le dispositif CORDEE TPE sur le territoire du GrandAngoulême pour la période 2008-2013.

Il s'agit d'un dispositif partenarial co-financé par l'Etat, la région Poitou-Charentes, le département de la Charente et le GrandAngoulême et dont l'animation est assurée par ce dernier.

A destination des Très Petites Entreprises (TPE), il a pour objectif prioritaire d'accompagner leurs investissements matériels dans le cadre de leur projet de développement ou de transmission.

Ce dispositif a fait l'objet de conventions bipartites entre le GrandAngoulême et les trois autres partenaires : Etat, conseil général de la Charente et région Poitou-Charentes dans le cadre de la délégation de crédits accordés à l'agglomération pour assurer l'animation, l'instruction et le suivi du dispositif.

L'Etat intervient dans le dispositif par l'intermédiaire des fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui s'élève à 187 500 € pour cette période au titre de la modernisation des entreprises.

La convention FISAC n° 08-0176 signée le 21 janvier 2009 pour une durée de trois ans est arrivée à terme le 21 janvier 2012.

Or, au 31 décembre 2011, cette enveloppe n'a pas été entièrement consommée : il reste 63 294 € (124 206 € ont été engagés sur la période 2008-2011).

Au regard des crédits restant à utiliser dans le cadre de ce dispositif, l'Etat propose de renouveler pour un an cette convention par voie d'avenant afin de couvrir l'année 2012. Une demande pour une deuxième tranche de FISAC pourra ensuite être déposée pour terminer la période jusqu'en 2013.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 12 janvier 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) sur le territoire de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 février 2012	<u>Affiché le :</u> 07 février 2012